

-----  
Canton d'Arbois-----  
MAIRIE  
DE**VILLETTE-LES-ARBOIS**

39600

-----  
Tel : 03 84 37 47 38[communedevillettelesarbois@orange.fr](mailto:communedevillettelesarbois@orange.fr)

Villette-les-Arbois le 21/02/2015

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal  
du 20 février 2015Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Dominique GASNER, Pierre AMIET, Yves REYNAUD, Marie-Thérèse MOUREY, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT.Absents excusés : René PARISOT ; Monique BRIDAULT qui donne pouvoir à M-TH MOUREY

La séance est ouverte à 18h35

Secrétaire de séance : Yves Reynaud

Le compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2015 ne soulevant pas de remarque est adopté.

Ordre du jour

- Comptes administratifs 2014 : M14, M49
- Comptes de gestion 2014 : M14, M49
- Affectation des résultats de fonctionnement
- Orientations budgétaires 2015
- Questions diverses

I.Compte administratif et compte de gestion

Compte administratif : c'est le compte du maire en tant qu'ordonnateur. Il est voté par l'ensemble du conseil municipal en dehors du maire. Président de séance : Marie-Odile FOYET

Compte de gestion : c'est celui du comptable. Il est voté par l'ensemble du conseil.

Les 2 doivent parfaitement concorder.

II.Présentation

-Compte administratif M14 (budget général) puis M49 (assainissement).

1. Balance par chapitre : fonctionnement et investissement dépenses-recettes avec détails par article

2. Délibérations : résumé de la situation financière.

M14 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		236 464.62	77 472.02		77 472.02	236 464.62
Opération de l'exercice	195 450.61	251 925.70	308 491.27	184 904.37	503 941.88	436 830.07
<b>TOTAUX</b>	195 450.61	488 390.32	385 963.29	184 904.37	581 413.90	673 294.69
Résultats de clôture		292 939.71	201 058.92			91 880.79
<b>TOTAUX après corrections</b>						
Restes à réaliser			0.00			
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0.00	292 939.71	201 058.92		581 413.90	673 294.69
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>292 939.71</b>	<b>201 058.92</b>			<b>91 880.79</b>

M49 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		7 877.03		12 947.29	0.00	20 824.32
Opération de l'exercice	42 034.28	44 029.11	25 575.95	22 412.49	67 610.23	66 441.60
<b>TOTAUX</b>	<b>42 034.28</b>	<b>51 906.14</b>	<b>25 575.95</b>	<b>35 359.78</b>	<b>67 610.23</b>	<b>87 265.92</b>
Résultats de clôture		9 871.86		9 783.83		19 655.69
<b>TOTAUX après corrections</b>						
Restes à réaliser			0.00			
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>9 871.86</b>	<b>0.00</b>	<b>9 783.83</b>		<b>19 655.69</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>9 871.86</b>	<b>0.00</b>	<b>9 783.83</b>		<b>19 655.69</b>

Vote des conseillers sans le maire

### 3. Approbation des comptes de gestion dressés par le receveur pour les budgets M14 et M 49

Après s'être fait présenter les pièces comptables et après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 4. Affectation des résultats :

**M14** : le Maire expose au conseil municipal que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 236 464,62 euros, que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 292 939,71 euros, alors que l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de 56 471,09 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte 1068: 201 058,92 euros
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 91 880,79 euros

**M49** : le Maire expose au conseil municipal que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 7 879,03 euros, que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 9 871,86 euros, alors l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de 1 994,83 euros

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) il n'y a pas lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 9 871,86 euros

## III. Orientations budgétaires

### 1-Analyse financière

-Budget général. Les fonds de réserve sont passés de 158 992,60 € au 1 janvier 2014 à 35 405,70 € au 31 décembre 2014. L'excédent de fonctionnement de 56 475,09 € réalisé à la fin de l'exercice 2014 permet d'avoir une réserve de 91 880,79 € au 1 janvier 2015.

Remboursements d'emprunt : 34 769,41 € en capital et 7 740,42 € en intérêts. Total : 42 509,83 €.

-Budget assainissement. Les réserves s'élèvent à 19 655,69 € : 9 783,83 € en excédent d'investissement et 9 871,86 € en fonctionnement.

Remboursements d'emprunt : 3 063,40 en capital et 5 661,11 € en intérêts. Total : 8 724,51 €.

-Luc Louis propose de mettre en place un carnet de bord qui permettra de suivre l'évolution de la situation financière de la commune sur plusieurs années : recettes et dépenses du compte administratif, fiscalité, état de la dette communale...

### 2-Liste de travaux « exceptionnels » dans le cadre de la préparation du budget général 2015.

-Eclairage public : la rénovation doit être poursuivie si la commune veut profiter de l'aide financière du SIDEK. La première tranche, mise en place d'horloges astronomiques, est réalisée.

En 2015, il s'agit de remplacer les 44 luminaires les plus vétustes.

Délibération : le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement du matériel vétuste 2ème tranche pour un montant estimatif de 30 788,93 € TTC. Il sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC de 50 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 30 000 €) soit 15 000 €.

Il adopte la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIDEC dont elle précise les conditions d'intervention.

En 2016, il faudra prévoir le remplacement des éclairages « boules ».

- Travaux de voirie : cour de la mairie+ canalisations de mise en séparatif  
accès handicapés de l'église et de l'ancien cimetière  
sentier piétonnier entre la rue de Grange Fontaine et la rue de la Chaux  
entretien des chemins et fossés  
allées du terrain de jeux

Devis à établir.

-Carte communale et assainissement : après l'interruption de l'élaboration de la carte communale, il faut procéder à de nouvelles études pour se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations.

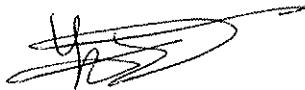
Le zonage d'assainissement, obligatoire pour s'assurer que l'autorisation de nouvelles constructions est cohérente avec les capacités de traitement des eaux usées, n'a jamais été réalisé.

Tout cela nécessite de faire appel à des bureaux d'étude spécialisés.

-Tondeuse auto-portée ISEKI : le moteur a explosé faute d'entretien ces dernières années. Le devis de réparation s'élève à 8 100€ HT, l'achat d'un neuf à 12 420€ HT. La commune possède une ancienne tondeuse auto-portée en bon état. Il est décidé de prendre contact avec l'entreprise Vanotti pour une reprise de l'ISEKI.

-Horloge de l'église : devis de remplacement de pièces mécaniques demandé.

Le Secrétaire de séance,  
Y. REYNAUD



Le Maire,  
B. ONCLE

